# Orientation 12 Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction Orientation 12 Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction

"Pour les rénovations, il s'agit d'encourager l'ensemble des opérateurs de ces projets à réduire au maximum les consommations énergétiques et à recourir aux énergies renouvelables au-delà des exigences définies par la réglementation thermique en vigueur. Pour les nouvelles constructions, il s'agit de réaliser des opérations exemplaires en s'orientant vers des bâtiments à énergie positive (BEPOS). L'ensemble des projets de rénovation et de construction doit être exemplaire du point de vue architectural pour s'intégrer au patrimoine bâti existant."

## Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation

# Mesure de planification

"- Élaborer un cahier des charges « développement durable » des aménagements."

#### Mesures liées à l'habitat

- "- Initier des démarches d'éco-hameaux ou d'éco-lotissements ;
- Initier des villages pilotes autonomes sur le plan énergétique ;
- Soutenir des rénovations ou des constructions innovantes et de qualité et favoriser l'éco-construction et l'écorénovation (performance énergétique, diminution des consommations énergétiques des bâtiments publics)."

#### Mesures de formation et d'information

- "- Conseiller les particuliers par l'intermédiaire d'espace-info-énergie ;
- Renforcer la formation des artisans pour développer des méthodes de construction intégrant, de façon complémentaire, les savoir-faire locaux et la performance énergétique."

#### Contributions attendues des communes

- Étudient, à chaque nouveau projet, la possibilité d'intégrer des critères de performance énergétique ambitieux et de recours aux énergies renouvelables ;
- Permettent la diffusion des savoir-faire en ouvrant les chantiers aux artisans lors d'opérations exemplaires sur des bâtiments publics ;
- Initient des projets innovants et associent l'établissement public du Parc national des Pyrénées et ses partenaires.

# Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- "- Soutient les communes ayant un projet de rénovation ou de construction d'un bâtiment ou éco-hameau performant énergétiquement ;
- Mobilise des partenaires techniques notamment par des conventions."

# Principaux autres partenaires à mobiliser

# Orientation 12 Encourager les initiatives en faveur de l'éco-construction

"Collectivités territoriales, CAUE, ADEME, ARPE, CAPEB, DDT, DDTM, PACT Béarn Bigorre, CERCAD, DREAL, FEEBAT, Commissariat de massif des Pyrénées..."

page 109

Référence ID de l'article : #1431

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-19 11:10